

Réunions de la Croix-Rouge internationale à Genève

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **65 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉUNIONS DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE A GENÈVE

par HANS HAUG, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

La réunion, à Genève, du 9 au 12 mai 1956, du Comité exécutif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a montré une fois de plus le besoin qu'on éprouve, dans toutes les parties du monde, de prendre part à des rencontres internationales. Des délégués de 36 sociétés nationales de la Croix-Rouge ont participé aux délibérations du Comité exécutif et aux séances préalables de diverses commissions. L'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Guatemala, la Hongrie, l'Inde, l'Irak, l'Iran, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République fédérale allemande, la Roumanie, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union soviétique, le Venezuela et la Yougoslavie étaient représentés. A cette importante participation universelle a correspondu un excellent esprit de collaboration, indispensable à l'existence et à l'activité de la Croix-Rouge.

Entraide internationale et regroupements familiaux

Dans son rapport sur l'activité de la Ligue depuis la session du Comité exécutif de septembre 1955, le secrétaire général, M. de Rougé rappela que 12 appels avaient dû être lancés depuis lors en faveur des victimes de désastres naturels. Soixante sociétés nationales de la Croix-Rouge ont répondu à ces appels et fourni ensemble une aide se montant à 12 millions de francs.

Au cours de la discussion du rapport d'activité, les délégués des Croix-Rouges canadienne et australienne exprimèrent à leurs collègues soviétiques, hongrois, roumains, yougoslaves, bulgares et tchécoslovaques leur reconnaissance pour la collaboration apportée par leurs sociétés au transfert de près de 500 enfants et adultes grecs provenant de ces pays à destination du Canada et de l'Australie, où ils ont retrouvé des parents qui y avaient émigré auparavant déjà. Le secrétaire général de la Croix-Rouge de la République fédérale allemande annonça de son côté que 4000 Allemands avaient pu être rapatriés de Pologne depuis le début de l'année et que des pourparlers étaient en cours avec les sociétés de la Croix-Rouge de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Roumanie, grâce auxquels on espère pouvoir réunir de même d'autres familles dispersées.

Ressources et logement de la Ligue

Après avoir approuvé le rapport du secrétaire général, le Comité exécutif adopta le budget de la Ligue pour l'année 1957. Celui-ci atteint 1 350 000 francs de recettes et de dépenses équilibrées. Les ressources de la Ligue proviennent presque exclusivement des contributions annuelles des sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Une question intéressant particulièrement notre pays, le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse était de savoir si la ville et le canton de Genève seraient en mesure d'assurer à la Ligue un logement convenant à ses moyens financiers limités mais aussi à son importance croissante, permettant ainsi à la Ligue d'établir définitivement son siège à Genève.

Heureusement, les efforts réunis de tous les intéressés ont abouti à une solution offrant au Secrétariat général de la Ligue l'assurance de trouver, dans deux ans environ, une hospitalité durable dans un bâtiment spécialement construit à son intention dans le quartier du Petit-Saconnex, c'est-à-dire à proximité de la maison du Comité international de la Croix-Rouge. Les plans sont établis et les travaux doivent pouvoir commencer sans tarder.

Nouveaux membres

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, pas moins de 19 nouvelles sociétés nationales ont été admises comme membres de la Ligue. Après avoir accueilli la Croix-Rouge de la Corée du Sud, en septembre 1955, le Comité exécutif a reçu, lors de sa dernière session, la Croix-Rouge de la Corée du Nord. Celle-ci, d'après une communication de son président, compte déjà 1,5 million de membres. Comme toutes les nouvelles sociétés de la Croix-Rouge, celle de la Corée du Nord avait été préalablement reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge, qui doit examiner, pour chaque nouvelle société, si celle-ci remplit les conditions fixées en 1948 par la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Pour le centenaire de la Croix-Rouge

Au mois de septembre 1955, le Comité exécutif avait désigné une commission chargée d'étudier la façon de célébrer dignement le centenaire de la Croix-Rouge dans le monde entier. Au moment de commencer ses travaux, au début de mai, la Commission s'aperçut que les opinions divergeaient quant à la date même de la naissance de la Croix-Rouge. La plupart des délégués estimaient que l'intervention de Dunant sur le champ de bataille de Solferino, en juin 1859, devait être prise comme point de départ du mouvement. D'autres, en particulier les représentants de la Croix-Rouge suisse, étaient d'avis au contraire que la conférence internationale d'octobre 1863, à Genève, présidée par le général Dufour, avait effectivement donné naissance au mouvement de la Croix-Rouge. La Commission et, après elle le Comité exécutif, ne parvenant pas à faire un choix, il fut sagement décidé de confier à la Commission permanente le soin de présenter une proposition concrète à la prochaine conférence internationale de la Croix-Rouge, en Inde.

La Conférence de la Nouvelle-Delhi et la protection civile

Monsieur l'Ambassadeur François-Poncet, président de la Croix-Rouge française depuis une année, présenta, en sa qualité de président de la Commission permanente, avec sa brillante éloquence habituelle, un rapport sur les décisions de ladite commission, qui s'occupe principalement, pour l'instant, de préparer la prochaine conférence internationale de la Croix-Rouge, qui aura lieu à la Nouvelle-Delhi du 21 janvier au 5 février 1957.

Le thème général de la Conférence sera la « protection des populations ». A ce sujet, une « Commission du droit humanitaire » sera constituée avec la participa-

tion de représentants des sociétés nationales de la Croix-Rouge et des gouvernements, en vue d'étudier le *projet de Convention internationale pour la protection des populations en cas de conflit armé*, préparé par le Comité international de la Croix-Rouge. Deux autres commissions s'occuperont, l'une des questions générales, l'autre des problèmes médico-sociaux que pose actuellement l'activité de la Croix-Rouge dans le monde entier.

Réunion au C. I. C. R.

Il est de bonne tradition, à Genève, que le Comité international de la Croix-Rouge invite les délégués participant aux travaux du Comité exécutif de la Ligue à se réunir au siège du C. I. C. R., afin de les renseigner sur ses tâches, ses projets et ses soucis et de demander aux sociétés nationales de l'aider dans ses activités. A l'occasion de la réunion du mois de mai, M. Jean Pictet parla du projet déjà cité de *Convention pour la protection des populations*, au sujet duquel les sociétés nationales de la Croix-Rouge avaient été invitées, en juillet 1955, à donner leur avis.

De nombreuses sociétés, et parmi elles la Croix-Rouge suisse, qui avait convié une commission d'experts à étudier le projet, ont répondu à cette invitation et ont très généralement approuvé l'idée, jugée nécessaire et urgente, de créer de *nouvelles dispositions légales condamnant la guerre totale, indiscriminée et proclamant l'inviolabilité de la population civile*. Au cours de la discussion, le président de la Croix-Rouge soviétique déclara que sa société approuvait le projet du C. I. C. R. et avait l'intention, à l'avenir, d'appuyer ses efforts dans ce domaine et dans d'autres, en lui accordant une aide financière.

Une commission a étudié le projet de convention pour la protection des personnes civiles

Dans la semaine qui suivit la session du Comité exécutif de la Ligue, se réunit au siège du C. I. C. R. une *Commission d'étude* présidée par M. Siordet, vice-président du C. I. C. R., et composée d'experts militaires et de juristes, ainsi que de spécialistes de la protection civile. Cette commission, qui comprenait des délégués des sociétés nationales de la Croix-Rouge de la République démocratique et de la République fédérale allemandes, de la Belgique, de la France, de l'Inde, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, de la Suisse et de la Yougoslavie, étudia pendant six jours d'intenses discussions le projet de Convention pour la protection des populations élaboré par le C. I. C. R. et les réponses fournies à ce sujet par les sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Ces débats aboutirent également à une approbation fondamentale des propositions du C. I. C. R., qui obéit à ses meilleures traditions en faisant appel, dans la brûlante question de la protection des populations contre les dangers de la guerre aérienne, à la conscience des gouvernements et des peuples et en les invitant à conclure une convention fixant des limites à la conduite de la guerre.

Une seule mais importante question devait donner lieu à de sérieuses divergences de vues: *la Convention doit-elle interdire l'utilisation de certaines armes aux effets incontrôlables, par exemple les armes nucléaires, ou faut-il laisser entièrement ce problème aux discussions et décisions des organes politiques?* Tandis que les uns déclarent que cette interdiction est indispensable à la protection réelle de la population civile, les autres

craignent que des exigences entrant dans le domaine du désarmement et des contrôles qui en découlent ne menacent l'ensemble même du projet.

Le *Comité international de la Croix-Rouge* va maintenant revoir son projet de convention, le mettre au point et le soumettre, probablement en automne 1956, aux gouvernements et aux sociétés nationales, accompagné d'un commentaire détaillé. Le C. I. C. R. et ses collaborateurs, qui accomplissent dans ce domaine un travail remarquable, méritent la reconnaissance des sociétés nationales de la Croix-Rouge.

LA CROIX-ROUGE ET LES SPORTS

La Croix-Rouge est appelée à rendre, dans beaucoup de pays du monde, grâce à ses organisations de secouristes, d'innombrables services lors de manifestations sportives. Ce furent ainsi des volontaires de la Croix-Rouge française qui, pendant des heures et des heures, se dévouèrent sans compter pour porter secours aux quelque 150 victimes du tragique accident du circuit automobile du Mans, le 11 juin 1955. Au Danemark, l'on compte que 7720 secouristes de la Croix-Rouge ont offert 81 529 heures de présence et de travail au cours des manifestations sportives organisées dans ce pays en 1953. Pour le « Tour de France » cycliste, près de 3000 infirmières et secouristes de la Croix-Rouge française sont mobilisés chaque année tout au long de l'immense circuit et occupent environ 350 postes de secours placés aux points considérés comme particulièrement dangereux, aux cols par exemple; une ambulance de la Croix-Rouge avec deux infirmières accompagne en outre le « Tour » pendant toute sa durée. C'est le cas également dans beaucoup d'autres pays, où les secouristes de la Croix-Rouge sont chargés du service sanitaire tant pour les spectateurs que pour les participants lors de milliers d'épreuves courues chaque année. La *sécurité nautique* est également du ressort de la Croix-Rouge dans beaucoup de pays, en Irlande, en Argentine, en Allemagne tant occidentale qu'orientale, etc.

Le sport, de son côté, rend aussi service à la Croix-Rouge et des matches ou des démonstrations ont lieu tant au ballon rond qu'au ballon ovale, au « base-ball » américain ou au « baskett-ball » voire au golf, comme au Canada, ou à cent sports divers, au bénéfice de la Croix-Rouge. (*D'après deux articles publiés par « Le Monde et la Croix-Rouge ».*)

*

Une initiative de la Croix-Rouge néerlandaise DES CROISIERES POUR INFIRMES ET MALADES CHRONIQUES

A l'initiative du docteur Delhez, la Croix-Rouge néerlandaise organise depuis 1951 des croisières pour malades chroniques et grands infirmes à bord de bateaux spécialement aménagés à cette fin. Le premier voyage entrepris à bord d'un bateau-salon transformé pour la circonstance, le *Gelderland*, réunissait 61 malades invités par la Croix-Rouge de la province d'Overijssel. Deux autres provinces, celles de Groningue et de Gueldre, imitaient l'an d'après cet exemple. Dès 1953, il fut possible d'utiliser un bateau plus confortable et plus spacieux, le *Château de Staverden*. Ce navire-hôpital n'entreprend pas moins de 15 voyages en 1954 et de 18 en 1955. Le navire jette l'ancre chaque soir dans une autre ville et l'effet moral et psychique de ces croisières de huit jours sur des malades qui, souvent, n'ont pas quitté leur chambre depuis des années est remarquable.

(*Revue internationale de la Croix-Rouge.*)